

# VIERZON SOLOGNE BERRY

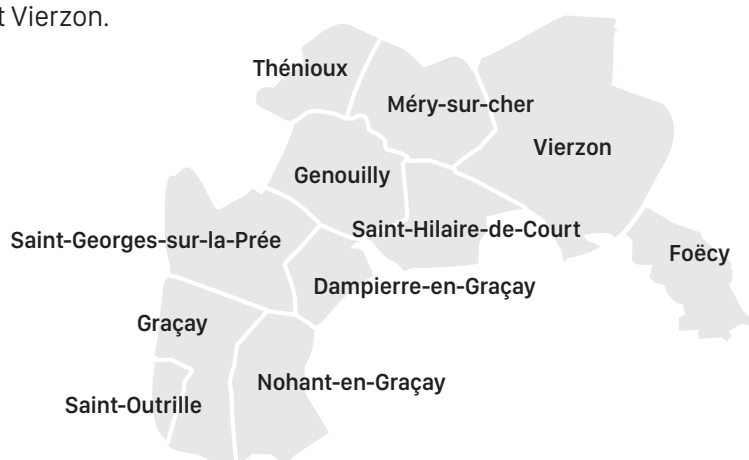
DÉCEMBRE 2018

## LETTRE D'INFORMATION

### CHANGEMENT DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la commune de FOËCY quitte la Communauté de Communes Cœur de Berry et intègre la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry. Des représentants du Conseil Municipal de Foëcy seront élus au sein du conseil communautaire le 22 janvier prochain.

La Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry regroupe les communes de Dampierre en Graçay, Foëcy, Genouilly, Graçay, Méry sur Cher, Nohant en Graçay, Saint Georges sur la Prée, Saint Hilaire de Court, Saint Outrille, Thénioux et Vierzon.



La Communauté de Communes intervient notamment sur les compétences suivantes : développement économique, PLUiH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat), gestion des déchets ménagers, tourisme, voirie rurale, éclairage public, Canal de Berry, petite enfance rurale...

### POUR CONSULTER LES INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

- Un journal d'informations CDC INFOS distribué dans les boîtes aux lettres
- Une page facebook « Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry »
- Sur internet :

- [www.cc-vierzon.fr](http://www.cc-vierzon.fr),
- [www.entreprendreavierzon.fr](http://www.entreprendreavierzon.fr)
- [www.travaillervierzon.fr](http://www.travaillervierzon.fr)



**VOUS SEREZ INFORMÉS  
PROCHAINEMENT DES ACTIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES.**

**RENSEIGNEMENTS :**  
**Communauté de Communes  
Vierzon Sologne Berry,**  
2 rue Blanche Baron  
18100 VIERZON  
Tél. 02 48 71 35 45  
Mail : [contact@cc-vierzon.fr](mailto:contact@cc-vierzon.fr)

**Mairie de Foëcy,**  
rue Gaston Cornavin  
18500 FOËCY  
Tél. 02 48 53 01 80  
Mail : [mairie-foecy-cher@wanadoo.fr](mailto:mairie-foecy-cher@wanadoo.fr)

# VIERZON SOLOGNE BERRY

Ce changement va avoir quelques impacts notamment au niveau de la gestion des déchets ménagers.

## ACCÈS AUX DÉCHETTERIES

**Vous ne pouvez plus désormais accéder aux déchetteries de Lury sur Arnon et Mehun sur Yèvre. Vous aurez accès aux déchetteries intercommunales situées à Vierzon.** Une convention sera réalisée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 afin de permettre aux habitants de Foëcy de déposer leurs déchets à la déchetterie de Vignoux sur Barangeon. Une information vous sera communiquée lorsque l'utilisation de cet équipement à Vignoux sur Barangeon sera possible.

### DÉCHETTERIE DU VIEUX DOMAINE

Rue René Dumont (ZAC du Vieux Domaine) 18100 VIERZON

#### HORAIRES :

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 9h-12h/13h30-17h
- Dimanche et jours fériés FERMÉE

Accès via la carte d'accès aux services Tritou, disponible sur demande auprès de la communauté de communes au **02 48 71 92 27** ou mail à [ambassadeur.tri@cc-vierzon.fr](mailto:ambassadeur.tri@cc-vierzon.fr)

### DÉCHETTERIE DU PETIT RÂTEAU

Route du Petit Râteau 18100 VIERZON

#### HORAIRES :

- Du lundi au samedi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30
- Dimanche de 9h à 12h30
- Fermée les jours fériés

## PASSAGE À LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) À LA PLACE DE LA REDEVANCE

**Vous ne recevrez plus une facture pour le paiement de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères mais elle sera incluse dans votre taxe foncière sous le nom de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).**

La TEOM est la principale source de financement des frais générés par la collecte et le traitement de l'ensemble des déchets produits sur le territoire de la Communauté de Communes (collecte, transport, traitement des ordures ménagères, du tri sélectif ; gestion des déchetteries ; investissement ...).

Elle est calculée par application d'un taux voté chaque année (11.30% en 2018) à la base d'imposition de votre habitation (valeur locative déterminée par l'administration fiscale).

Toute propriété soumise à la taxe foncière sur les propriétés bâties l'est aussi à la taxe sur les ordures ménagères. Elle s'applique au contribuable propriétaire du bien au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition et constitue une charge locative récupérable auprès du locataire.



## COLLECTE DES DÉCHETS

Votre jour de collecte ne change pas au 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec bac vert pour les ordures ménagères et les sacs jaunes pour les emballages. Les sacs jaunes seront toujours à retirer auprès de la mairie.

## SPANC

**Votre interlocuteur pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est la Communauté de Communes.**

Le SPANC est chargé de conseiller et d'accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif, ainsi que de contrôler ces installations.

Chaque usager du SPANC doit se soumettre aux obligations fixées par la réglementation en vigueur applicable aux installations d'assainissement non collectif, et par le règlement du SPANC (consultable sur le site : [www.cc-vierzon.fr](http://www.cc-vierzon.fr), rubrique environnement-spanc).

#### RENSEIGNEMENTS :

Tél. **02 48 71 35 78**

Mail : [spanc@cc-vierzon.fr](mailto:spanc@cc-vierzon.fr)



**Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry**  
2 rue Blanche BARON  
18100 VIERZON  
Tél. 02 48 71 35 78  
Mail : [contact@cc-vierzon.fr](mailto:contact@cc-vierzon.fr)  
**[www.cc-vierzon.fr](http://www.cc-vierzon.fr)**



Retrouvez toutes les informations sur la page facebook « Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry ».